

INSCRIPTIONS 2022-2023 EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS (Musique et Danse – CHAM/D)

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) ou Danse (CHAD) fonctionnent en partenariat entre le Collège Claude-Debussy et le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) Claude-Debussy.

Elles permettent à des élèves très motivés, ayant déjà un pré-requis, de poursuivre simultanément des études générales et un enseignement spécialisé en musique ou en danse, comportant chaque année une réalisation artistique. Le conservatoire dispense une formation instrumentale, vocale ou chorégraphique approfondie et assure avec le collège la formation musicale générale et des ateliers spécifiques (notamment des ensembles).

L'intégration est possible de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Un solide investissement artistique, un niveau scolaire équilibré et une capacité d'organisation sont requis.

L'admission définitive des élèves est prononcée par une commission de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) suite à une liste proposée conjointement par le CRD et l'Éducation Nationale, à la suite d'auditions et d'entretiens des candidats.

Réunion d'information
Judi 17 février 2022 à 18h30
au Collège Claude-Debussy (31, rue Alexandre-Dumas)



Retrait ou téléchargement des dossiers de candidature au CRD
dès le 1^{er} février 2022, à retourner avant le 26 mars 2022

(N. B. : un dossier spécifique doit être rempli parallèlement pour l'entrée au collège)

Admissibilité

Les candidats passeront une audition au CRD dans la dominante choisie, un test de formation musicale (CHAM), et un entretien afin d'apprécier leurs bases, connaître leurs attentes et répondre à leurs questions. Les élèves de musique du CRD, évalués en contrôle continu, sont dispensés de ces auditions mais pas de l'entretien. A l'issue des tests et de l'entretien, la liste des admissibles sera transmise à la DSDEN.

Entretiens et auditions : mercredi 6 avril entre 9h et 19h au CRD

Les horaires des convocations individuelles seront communiqués ultérieurement

* **Musique** : exécution d'un morceau au choix du candidat (apporter les partitions) ou tests vocaux pour la maîtrise ; test oral de formation musicale (lecture et rythme, mémorisation, audition, test vocal...)

* **Danse** : pour tous les candidats (y compris du CRD) : participation à un court travail collectif ; pour les candidats extérieurs : présentation d'une chorégraphie individuelle de 1 minute 30'' à 2 minutes maximum dans la dominante désirée (pour l'accompagnement : apporter une partition ou un support audio sur clé USB ou CD).

Admission

L'admission sera prononcée par une commission départementale réunie à la DSDEN en mai.
Les résultats seront ensuite communiqués aux familles par la DSDEN.

La direction du conservatoire et la direction du collège sont à votre disposition pour tout renseignement :

Conservatoire à rayonnement départemental Claude-Debussy
3, rue du Maréchal Joffre – 78100 Saint-Germain-en-Laye
Téléphone : 01 30 87 21 65
Mail : contact@crd-saintgermainenlaye.fr

Collège Claude-Debussy
31 rue Alexandre Dumas – 78100 Saint-Germain-en-Laye
Téléphone : 01 39 21 00 39